

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

## PROCES VERBAL

---

**Le quatre avril deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.**

**PRÉSENTS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Bruno, PARRAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : Madame LAUTRU Emmanuelle, Messieurs ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume.

**ABSENT** : GEORGET Nicolas.

Madame Béatrice GARIOU a été nommée secrétaire.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 – COMMUNE – ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT**

Présentation des budgets assainissement, lotissement et communal à l'équilibre avec remise des documents détaillés.

- **Budget communal**
  - Dépenses d'investissement 1 752 700.20 €
  - Recettes d'investissement 1 752 700.20 €
  - Dépenses de fonctionnement 1 915 206.21 €
  - Recettes de fonctionnement 1 915 206.21 €
  
- **Budget d'assainissement**
  - Dépenses d'investissement 253 429.95 €
  - Recettes d'investissement 253 429.95 €
  - Dépenses de fonctionnement 180 978.18 €
  - Recettes de fonctionnement 180 978.18 €
  
- **Budget lotissement**
  - Dépenses d'investissement 1 114 985.89 €
  - Recettes d'investissement 1 114 985.89 €
  - Dépenses de fonctionnement 1 031 083.98 €
  - Recettes de fonctionnement 1 031 083.98 €

Le budget communal 2023 étudié en commission « Finances » du samedi 25 février, est présenté en détail aux membres du conseil municipal.

Après échanges sur ces informations, les membres présents adoptent à l'unanimité les budgets présentés.

### **VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2023**

Madame la Maire présente aux élus le détail des frais de fonctionnement supplémentaires à prévoir à partir de l'année 2023. Cette augmentation est liée à l'inflation qui touche en particulier les frais d'électricité, les repas Elixior, l'animation IFAC, etc...

Elle présente l'état pluriannuel qui avait été étudié l'année passée par la commission « Finances » et qui permet d'évaluer le produit fiscal attendu par la commune jusqu'à la fin du mandat.

Cette étude prévoyait une augmentation régulière des taux de 2,50 % par an. Elle précise que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être revalorisée par les élus à partir de cette année 2023. Pour rappel, les taux de référence pour 2022 avaient été fixés ainsi : 27,09 % pour la taxe foncière bâtie (TFB), 25,10 % pour la taxe foncière non bâtie (TFNB) et 10 % pour la taxe d'habitation.

Elle propose de procéder au vote des taux des taxes foncières bâties et non bâties ainsi que la taxe d'habitation pour l'année 2023 avec une augmentation de 2,50 %. Le conseil municipal valide à l'unanimité et fixe ainsi les taux d'imposition communaux des taxes pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe Foncière (bâti)	27,77 %
- Taxe Foncière (non bâti)	25,73 %
- Taxe d'Habitation RS	10,25 %

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS**

La commission « Finances » a reconduit les subventions aux associations, majorées de 2 % et arrondies. Le conseil valide cette proposition.

### **🚧 DOSSIERS POUR INFORMATION**

#### **RÉVISION DU PLU**

Madame la Maire expose aux élus le travail de la commission « Urbanisme », sur les OAP (Orientations d'Aménagement Programmés) dans le cadre de la révision du P.L.U. Elle précise qu'elles peuvent être autonomes, utilisées indépendamment d'un règlement pour la définition des orientations applicables à un secteur d'aménagement. Les OAP permettent ainsi la mise en œuvre d'un urbanisme de projet partagé entre l'aménagement du porteur de projet et le projet de territoire de la collectivité. Il est donc important de bien les définir.

#### **JEUX – PLAN D'EAU**

Madame La Maire propose l'installation de nouveaux jeux au plan d'eau. Elle soumet à titre informel des idées de jeux en bois et de parcours de santé sportif, elle ajoute que le sol en copeaux ne sera pas possible au vu des risques d'inondations dans cette zone. La commission « Enfance jeunesse et sports » se chargera d'étudier le dossier pour une mise en place courant 2024.

### **FÊTE DE LA MUSIQUE DU 24 JUIN 2023**

Madame Sabrina JAUNET communique aux membres du conseil le chiffrage pour le feu d'artifice qui sera réalisé par le groupe FMA (spécialisé dans le spectacle pyrotechnique) pour un montant de 3 390 € TTC.

### *QUESTIONS DIVERSES*

### **TRAVAUX CLOCHER**

La cloche a été réintégrée dans le cocher. La mise en fonctionnement du système va suivre.

### **NETTOYAGE CIMETIÈRE**

Pour rappel, le premier nettoyage annuel du cimetière est à programmer courant avril, une date sera prochainement communiquée. Comme chaque année, un appel aux stéphanois(es) sera lancé et une communication sera faite sur le site de la commune, la page Facebook et le panneau d'affichage...



Madame la Maire lève la séance.